



THE ADECCO GROUP



Réalisation Bilan GES 2023 Adecco IT Service

Année de reporting 2022

Contacts

Cette étude a été menée dans le cadre du programme Carbone piloté par The ADECCO GROUP.
Elle a été réalisée par la practice Impact Environnement d'AKKODIS.

Responsable du programme Carbone

Cécile MATHIVET

Directrice RSE • DISE-RSE

cecile.mathivet@adeccogroup.com



Référents techniques

Maud LANOT

Ingénieur Stratégie Bas Carbone

Maud.lanot@akkodis.com



Caroline LARRERE

Ingénieur Stratégie Bas Carbone

caroline.larrere@akkodis.com



Version	Date	Description de la révision
V0	06/06/2023	Création du document
V1	21/06/2023	Relecture & modification



Sommaire

1 // CONTEXTE	4
2 // METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	5
2.1 GENERAL	5
2.2 CADRE METHODOLOGIQUE	5
2.3 PERIMETRE D'ETUDE	6
2.4 METHODE ET OUTIL DE CALCUL	10
2.5 COLLECTE DES DONNEES.....	12
3 // RESULTATS GLOBAUX 2022	14
4 // RESULTATS DETAILLES	16
4.1 DONNEES D'ACTIVITES.....	16
4.2 BATIMENTS.....	16
4.3 ACHATS DE BIENS ET SERVICES (INTRANTS)	17
4.4 DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	19
4.5 DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL.....	21
4.6 IMMOBILISATIONS	24
5 // TABLEAU REGLEMENTAIRE.....	25
1 // ANNEXES	26
ANNEXE 1 : REPARTITION DES POSTES	26
ANNEXE 2 : LISTE DES DONNEES BRUTES ET FACTEURS D'EMISSIONS ASSOCIES.....	26

1 // CONTEXTE

En 2015, l'Accord de Paris marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique : rester sous la barre des +2°C (+1.5°C si possible) d'ici à 2100 exige des politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les Etats se mobilisent, mais les entreprises ont pleinement un rôle à jouer pour la protection de l'environnement et du climat.

En effet, selon un rapport du Carbon Disclosure Project, une centaine d'entreprises seraient responsables de 71% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

En 2019, The Adecco Group a annoncé son engagement de **contribuer aux enjeux de neutralité carbone d'ici 2030** en suivant une trajectoire de décarbonation de ses activités.

Ce projet ambitieux nommé « Carbone 0 » passe par la réduction d'au moins 50% de ses émissions de CO₂, sur ses principaux postes d'émissions, en particulier la mobilité, les achats et le numérique.

Il s'articule autour de 5 piliers :

1 Mesurer

Chaque année, nous réalisons notre bilan **gaz à effet de serre** afin de mesurer et suivre nos émissions, leurs évolutions et vérifier l'atteinte de nos objectifs.

2 Former

Nous proposons à l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices un **parcours de formation innovant** sur les enjeux climatiques, en 3 étapes : les **ateliers Fresque du Climat** et **2 tonnes** ainsi qu'un module sur-mesure sur notre projet **Carbone 0**.

3 Réduire

- **Œuvrer pour la mobilité durable** : télétravail, politique voyage, parc automobile moins émissif, forfait mobilité durable, covoiturage.
- **Avoir un usage numérique responsable** : allongement de la durée d'utilisation du matériel, diminution du nombre d'e-mails envoyés, recyclage du matériel.
- **Améliorer notre performance énergétique** : toutes nos agences disposent d'un contrat 100% énergie verte et origine France, plan de sobriété énergétique.
- **Définir une politique de traitement des déchets performante.**
- **Mobiliser nos équipes** pour les engager dans cette démarche.

4 Contribuer

Par ailleurs, les émissions résiduelles ne pouvant être réduites, notre Groupe est engagé pour contribuer à des projets de décarbonation à travers différents partenariats.

Ainsi, nous avons soutenu **7 projets d'agroforesterie et d'agroécologie** en 2022 permettant de capter **près de 510 tonnes de CO₂**.

5 Communiquer

Pour faire vivre ce projet, nous communiquons chaque année durant notre **« semaine Carbone 0 »** dédiée, au cours de laquelle se tient également notre **« Green IT day »**.

Nous animons au quotidien la politique environnementale grâce à notre **communauté interne** et à nos **référént.e.s RSE** dans chacune de nos BU, ou encore via le lancement de **challenges environnementaux**.

La réalisation de son bilan d'émissions de GES doit permettre à Adecco IT Service :

- ➔ De structurer sa politique environnementale ;
- ➔ D'identifier des actions permettant de réduire sa facture énergétique et son impact global ;
- ➔ D'évaluer sa vulnérabilité à un risque carbone (risque associé à un renchérissement du prix des énergies fossiles ou à la mise en place dans le futur d'un prix du carbone)

2 // METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1 Général

RAISON SOCIALE	Adecco IT Service
Code NAF	8559A
Code SIREN	343 009 866
Adresse Siège social	2 rue Henri Legay 69100 Villeurbanne
Nombre de salariés	125
Chiffres d'affaires 2022	154 M €
Description de l'activité	Formation continue d'adultes
Mode de consolidation	☐ Contrôle financier ☒ Contrôle opérationnel

2.2 Cadre méthodologique

Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation et de ses activités sur une année de fonctionnement. Il doit inclure tous les processus qui sont aujourd'hui nécessaires à l'activité pour fonctionner, qu'ils prennent place à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre juridique de l'activité.

Le bilan GES a pour objectifs de :

- Faire prendre conscience des activités les plus émettrices de GES, et définir ainsi les marges de manœuvre et axes d'actions prioritaires ;
- Identifier et mobiliser les services et collaborateurs à associer pour mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de GES (collecte des données, définition, mise en œuvre d'actions) ;
- Proposer des améliorations pour le suivi de données permettant d'élaborer le bilan.

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) établit l'obligation pour les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés de réaliser un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre de leurs émissions. Depuis la publication du décret 2022-982 du 1^{er} juillet 2022, les postes significatifs du Scope3 (Catégorie 3,4,5 et 6, définition Figure 1) sont rendus obligatoires. Cet exercice est à renouveler réglementairement tous les 4 ans.

Le BEGES de Adecco IT Service sur le périmètre 2022 a été établi en s'appuyant sur les principes/méthodologies suivants :

- ➔ « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement » – Version 5 – Octobre 2022

- ➔ **ISO 14064** : « *Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre* » (Parties 1, 2, 3, 4) – Mai 2012
- ➔ **ISO 14069** : « *Gaz à effet de serre – Quantification et rapport des émissions de gaz à effet de serre pour les organisations – Directives d'application de l'ISO 14064-1* » – Février 2014

2.3 Périmètre d'étude

2.3.1 Année de reporting

La période retenue pour la réalisation du Bilan est **l'année calendaire 2022**, présentant l'avantage de disposer d'une année complète et représentative d'une activité « normale » pour la réalisation de cet exercice réglementaire.

2.3.2 Périmètre opérationnel

Le périmètre de cette étude prend en compte le périmètre managérial c'est-à-dire là où l'entité a un pouvoir d'action. Ce périmètre peut regrouper différents périmètres juridiques et / ou des différentes « marques » gérés par l'entité étudiée.

La norme ISO 14064-1 définit **deux modes de consolidation** envisageables pour la définition du périmètre organisationnel :

- ➔ Une approche « **part de capital** » : l'organisme consolide ses émissions au prorata de sa participation dans les installations
- ➔ Une approche de « **contrôle** » avec deux déclinaisons possibles :
 - **Contrôle financier** : Consolidation des émissions de toutes les installations contrôlées financièrement par la société.
 - **Contrôle Opérationnel** : Consolidation des émissions de toutes les installations exploitées par la société (sur lesquelles elle exerce un contrôle physique)

L'approche par « **contrôle opérationnel** » a été retenue pour la réalisation de cette étude car elle permettra in fine à Adecco IT Service une meilleure maîtrise/visibilité des actions de réduction d'émissions de GES. De ce fait, ce mode de consolidation est le plus cohérent avec les leviers que possède l'entreprise sur les émissions afférant directement avec son activité.

La définition du périmètre opérationnel peut se faire en répondant à la question suivante :

« Quelles sont les opérations générant des émissions au sein du périmètre organisationnel ? »

Par conséquent, le périmètre opérationnel correspond aux différents flux d'activité de l'entreprise Adecco IT Service susceptibles de générer des émissions.

Il se distribue selon trois catégories ou « scope » :

→ **Emissions directes** (Scope/catégorie 1)

Emission de GES provenant de sources fixes et mobiles, détenues ou contrôlées par Adecco IT Service.

→ **Emissions indirectes associées à l'énergie** (Scope/catégorie 2)

Emission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par Adecco IT Service pour ses activités.

→ **Autres émissions indirectes** (Scope/catégorie 3, 4, 5 et 6)

Emission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Les sources d'émissions étudiées se distribuent dans les différents « scopes » définis dans les volets des normes ISO 14264 de la manière suivante :

MÉTHODE RÉGLEMENTAIRE VERSION 5 ET ISO/TR 14069

Catégorie	Poste
1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie
	1.4 Emissions directes fuitives
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT	3.1 Transport de marchandise amont
	3.2 Transport de marchandise aval
	3.3 Déplacements domicile-travail
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients
	3.5 Déplacements professionnels
4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS	4.1 Achats de biens
	4.2 Immobilisations de biens
	4.3 Gestion des déchets
	4.4 Actifs en leasing amont
	4.5 Achats de services
5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS	5.1 Utilisation des produits vendus
	5.2 Actifs en leasing aval
	5.3 Fin de vie des produits vendus
	5.4 Investissements
6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	6.1 Autres émissions indirectes

Figure 1 : Liste des 22 postes d'émissions identifiés dans la réglementation au 1er janvier 2023.
Source : Base Carbone®

La cartographie ci-dessous schématise les flux pris en compte pour Adecco IT Service:

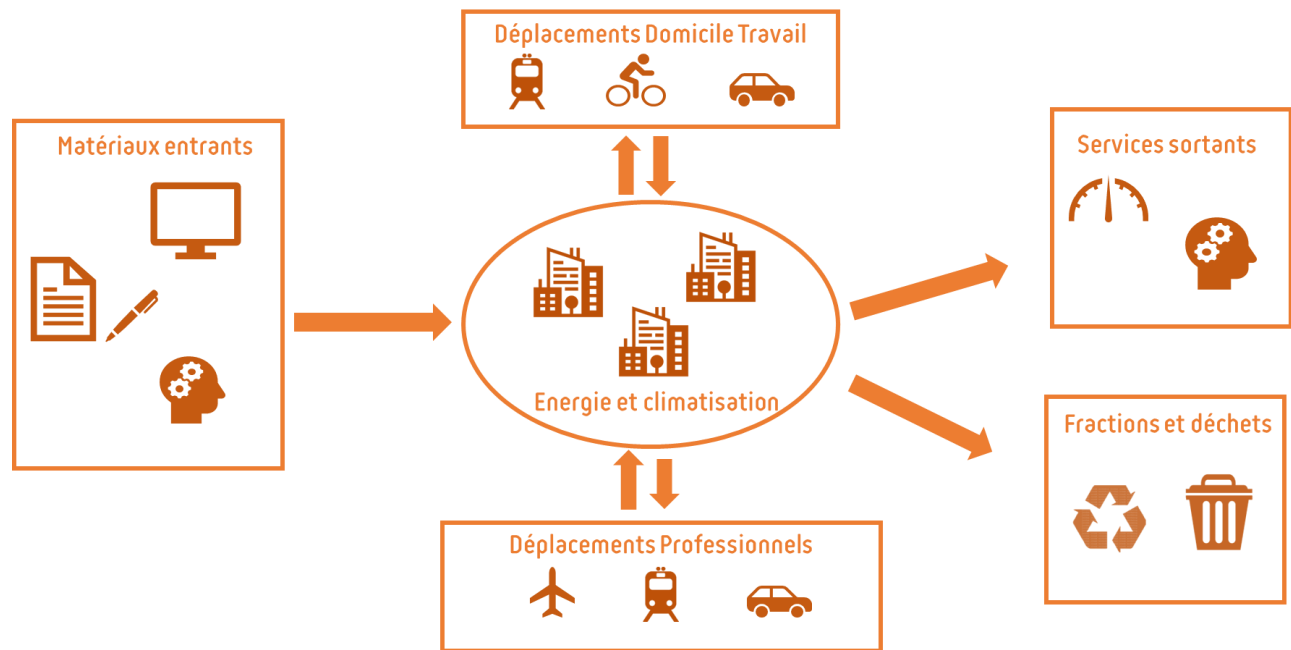


Figure 2: Cartographie des flux

A noter que les postes **transports de marchandises** amont et aval (3.1 et 3.2) ne vont pas partis du périmètre d'étude car ce sont des données aujourd'hui non suivies et très difficile à quantifier / à estimer.

Adecco IT Service est une société de prestation de services. Ces activités de l'organisation étudiées ne sont pas concernées/ n'impactent pas les postes suivants :

- 1.3 Emissions directes des procédés hors énergie : pas de procédés.
- 1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) : ne possède pas d'espaces naturels en propre
- 2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre qu'électricité : les bureaux ne sont pas raccordés à un réseau de chaleur/froid ou à une chaudière biomasse.
- 3.4 Transport des visiteurs et des clients : les sites ne reçoivent pas ou très peu de client. Ce poste est jugé négligeable.
- 4.4 Actifs en leasing amont :
- 5.1 Utilisation des produits vendus : l'organisation ne vend aucune produit
- 5.2 Actifs en leasing aval :
- 5.3 Fin de vie des produits vendus : l'organisation ne vend aucune produit
- 5.4 Investissements

2.4 Méthode et outil de calcul

2.4.1 Calcul des émissions

Les données d'activités (consommation d'énergie, distance parcourue, etc.) collectées pour tous les postes dans le périmètre organisationnel décrit ci-dessus, sont traitées par multiplication avec les facteurs d'émission associés.

Chaque activité considérée est ainsi liée à un facteur d'émission qui lui est spécifique.

Le produit de la donnée d'activité par son facteur d'émission donne l'émission de GES émise par l'activité :

$$\text{Donnée d'activités} \times \text{Facteur d'émission} = \text{Emission de GES (en équivalent CO}_2\text{)}$$

Les résultats sont ainsi exprimés en tonnes équivalent CO₂, tCO₂e.

Cette unité permet de prendre en compte l'impact des différents gaz à effet de serre (GES) en fonction du Pouvoir de réchauffement globale (PRG) par rapport à gaz carbonique CO₂ (PRG = 1).

Six gaz à effet de serre (GES) directs (CO₂, CH₄, N₂O, CFC, HFC, SF₆) sont pris en compte conformément au protocole de Kyoto.

2.4.2 Calcul des incertitudes associées aux émissions

Que ce soit au niveau de la collecte des données d'activité ou du facteur d'émission, une certaine incertitude existe et doit être renseignée et, par conséquent, quantifiée.

Les incertitudes sur les données d'entrée ont été estimées de manière qualitative en fonction de la provenance des données (donnée d'activités, secondaires, extrapolation...). Les incertitudes sur les facteurs d'émissions, quant à elles, sont fournies par la Base Carbone[®].

La comptabilisation des incertitudes a évolué : l'Association Bilan Carbone s'est conformée aux recommandations du GIEC¹.

Ainsi, le calcul à réaliser pour déterminer l'incertitude combinée d'une émission est le suivant :

L'incertitude totale (combinée) de l'émission de GES associée résulte du calcul suivant :

$$\text{Incertainitude combinée (\%)} = \sqrt{\text{Incertainitude Facteur d'Emission}^2 + \text{Incertainitude Donnée}^2}$$

Cette incertitude combinée est appliquée à chaque partie de la source d'émissions considérée : par exemple, les émissions dues à la consommation de gaz sont divisées en **émissions amont** et **émissions dues à la combustion**.

On aura donc :

¹ Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux - Chapitre 6 Quantification des incertitudes en pratique

Incertitude amont (tCO₂e) = Incertitude combinée (%) × Emissions dues à la filière amont (tCO₂e)

Incertitude combustion (tCO₂e) = Incertitude combinée (%) × Emissions dues à la combustion (tCO₂e)

L'incertitude totale sur la donnée sera :

$$\text{Incertitude totale (tCO}_2\text{eq)} = \sqrt{\text{Incertitude amont}^2 + \text{incertitude combustion}^2}$$

Dans le cadre de cet exercice, l'incertitude est estimée à **40 %** du résultat affiché.

2.4.3 Outil de calcul

La réalisation, pour cette étude, des calculs d'émissions, s'est faite par le biais de la solution Sustainability Cloud éditée par Salesforce et implémentée par les équipes d'AKKODIS pour l'adapter aux besoins de The Adecco Group France. Cet outil permet de compiler l'ensemble des données d'activité des différentes BU et sur les différentes années de reporting. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone® V23.0 (mise à jour du 24/04/2023).

La **Base Carbone®** est la base de données publique officielle de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone des organisations et d'affichage environnemental des produits et services de grande consommation. Elle est supportée par l'ADEME.

2.5 Collecte des données

2.5.1 Niveaux de traitement et extrapolation

La réalisation du BEGES nécessite la collecte de bon nombre de données. La disponibilité de ces dernières n'étant pas en permanence assurée et le niveau de détail n'étant pas toujours celui escompté, plusieurs niveaux de traitement/stratégie d'obtention ont été déployés :

- Données d'activités disponibles / couvrant l'ensemble du périmètre organisationnel à Données directement exploitées ;
- Données d'activités partiellement disponibles □ Données extrapolées² sur le périmètre organisationnel souhaité ;
- Données d'activités non disponibles ou nécessitant un niveau de traitement supplémentaire à Repérage de données secondaires³ nécessaires puis extrapolées sur le périmètre organisationnel souhaité.

Lors de cet exercice, aucun poste n'a été calculé sur la base de données secondaires.

2.5.2 Source des données par poste

Catégorie1 : Emissions directes de GES

POSTE 1.2 – Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique : *Consommation en carburant des véhicules de fonction (en location longue durée) en 2022*

- *Extraction des cartes TOTAL diesel et essence*
- *Extraction comptable des déclarations de consommation de carburant via note de frais*

POSTE 1.4 – Emissions directes fugitives : *Fuites de fluides frigorigènes liées à la climatisation des bureaux*

- *Donnée extrapolée sur la base des surfaces de bureaux de l'ensemble des sites Adecco IT Service (extraction parc immobilier) à laquelle ont appliqué un ratio de puissance installée*

Catégorie 2 : Emissions indirectes associées à l'énergie

POSTE 2.1 – Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité : *Consommation électrique (hors sites gérés en régie) extrapolée par nombre d'ETP*

² Données extrapolées : donnée primaire ou secondaire liée à une activité similaire qui est adaptée ou personnalisée à une nouvelle situation.

³ Données secondaires : données génériques ou données moyennes provenant de sources publiées, qui sont représentatives des activités d'une entreprise ou de ses produits.

Catégorie 3 : Emissions indirectes associées au transport

POSTE 3.3 – Déplacements Domicile Travail : *Une enquête a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs dans l'optique de récolter de informations sur leurs habitudes de déplacement. Les données issues du panel de répondant ont ensuite été transposées/extrapolées à l'ensemble des collaborateurs*

POSTE 3.5 – Déplacements Professionnels

- *Déplacements professionnels des collaborateurs en Train via l'agence de réservation de voyage*
- *Déplacements professionnels des collaborateurs en Avion via l'agence de réservation de voyage*
- *Déplacements professionnels des collaborateurs*
 - *en voiture personnelle via extraction des km déclarés dans le note de frais « Indemnité kilométrique »*
 - *en voiture de location courte durée via extraction des litres de carburants dans le note de frais « Carburant »*

Catégorie 4 : Emissions indirectes associées aux produits achetés

POSTE 4.1---Achats de biens

- *Quantité de papiers achetés en 2022*
- *Lignes comptables par catégorie d'achats de biens extraites du Plan Comptable Générale classe 6 de 2022*

POSTE 4.2 – Biens Immobilisés

- *Superficie des bâtiments*
- *Nombre de véhicules de fonction*
- *Nombre d'équipements électronique (ordinateur, imprimante, écran, server/rack informatique)*

POSTE 4.5---Achats de services

- *Lignes comptables par catégorie d'achat de services extraites du Plan Comptable Générale classe 6 de 2022*

Catégorie 6 : Autres émissions indirectes

POSTE 4.1 – Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7 : *il s'agit ici de l'ensemble des émissions générés en phase amont par l'utilisation d'énergie (catégories 1 et 2) à savoir l'extraction, le transport et la fabrication et/ou la transformation des matières premières.*

- *Données extraites des éléments Scope 1 et 2.*

3 // RESULTATS GLOBAUX 2022

Les émissions générées par les activités de Adecco IT Service pour l'année 2022 s'élèvent à **7 742 tCO₂e** sur le périmètre étudié.

Cela correspond à **62 116 kgCO₂e / ETP prod⁴ (Equivalent temps plein)**

Elles sont réparties dans les différents postes comme suit en tCO₂e :

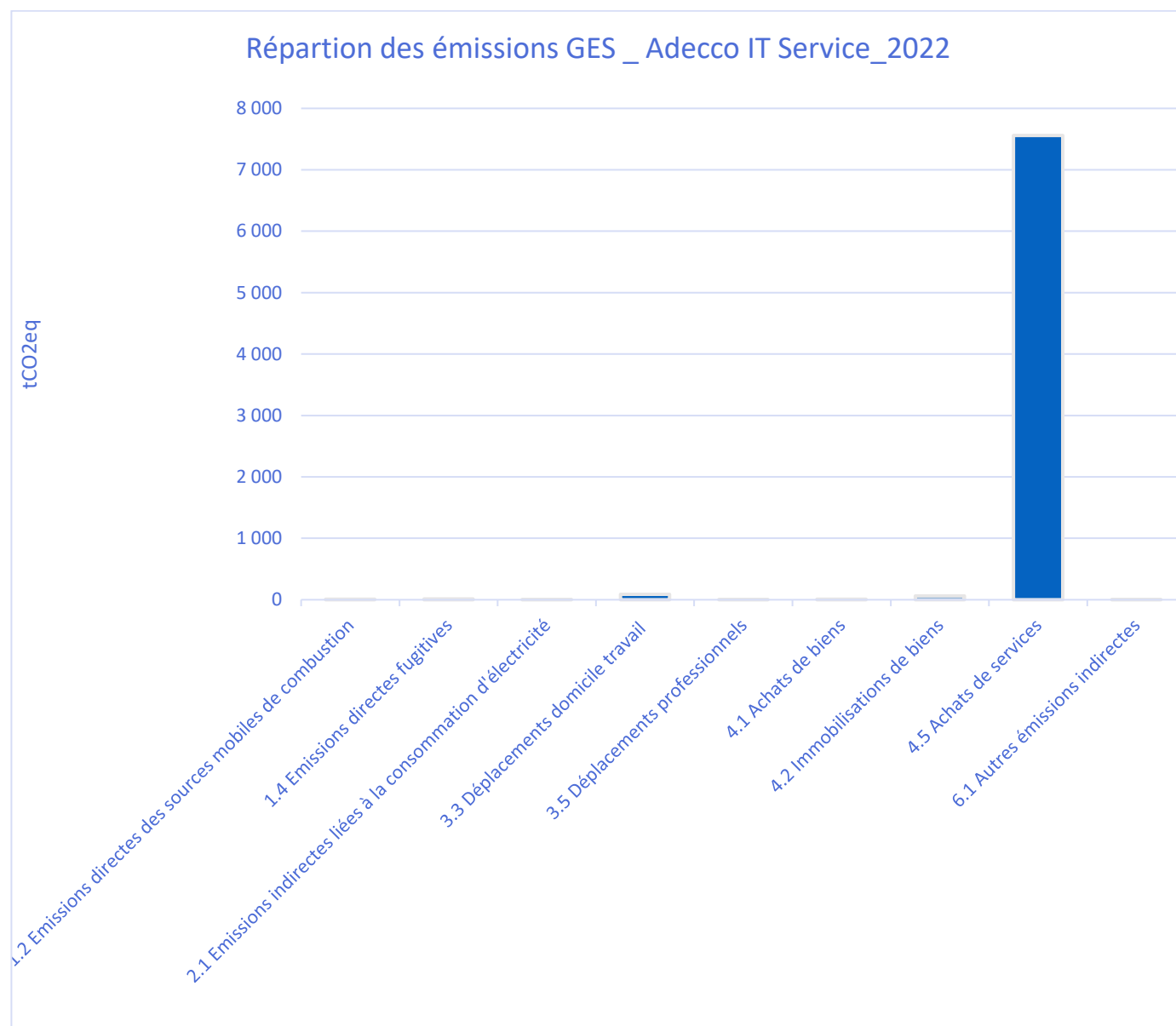


Figure 3 : Répartition des émissions par catégorie

⁴ ETP Prod prend en compte l'ensemble des salariés présent le 31/12. Le temps de travail est pondéré en fonction de contrat du salarié (par ex 0.5 pour un mi-temps).

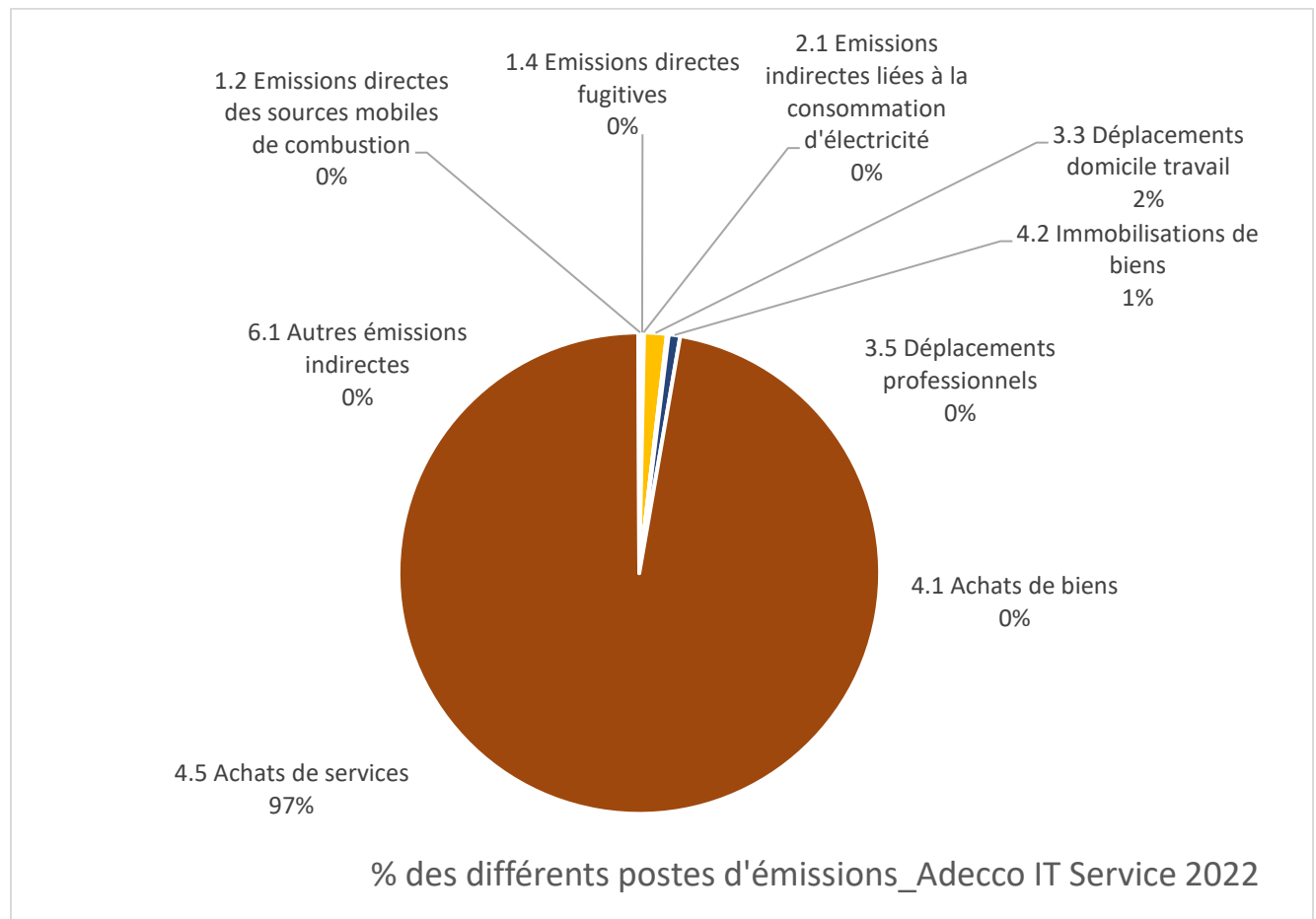


Figure 4 : Poids carbone de chaque catégorie

Les émissions du poste « Achats de services » est le plus important avec 7558 tCO₂e soit 97% du global.

Le poste des déplacements domicile – travail représente 2% des émissions avec 118 tCO₂e.

L'ensemble des autres postes représente moins de 1% du total.

4 // RESULTATS DETAILES

4.1 Données d'activités

Nombre de salariés en 2022 : 125 ETP de production

Chiffre d'affaires 2022 : 154 M€

4.2 Bâtiments

4.2.1 Electricité

La consommation électrique totale en 2022 est estimée à 118 179 kWh. Cette donnée a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une consommation globale du groupe. En effet, de nombreux locaux sont partagés par plusieurs Business Unit et il est compliqué à l'heure actuelle de disposer d'une répartition au réel.

Ceci représente **4 tCO2e** soit 0% des émissions globales.

A noter que certaines consommations n'ont pas pu être prises en compte car elles ne sont pas gérées en centrale via le contrat énergie mais en régie (département Alsace Lorraine notamment).

4.2.2 Climatisation - Fuites de fluides frigorigènes

La méthode Bilan Carbone propose d'estimer les fuites fugitives liées à ces équipements sur la base de leur type et de leur puissance.

La superficie occupée a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une superficie globale estimée par les moyens généraux.

Les autres hypothèses prises sont :

- Puissance moyenne de 100 W/m²
- 0,03 kg de fuite de fluide/kW installé par an (Source : outil Clim Froid tertiaire Climatisation à air)
- Fluide frigorigène considéré : R410a

Les fuites de ces systèmes sont généralement extrêmement faibles. Cependant, les fluides frigorigènes ont un pouvoir de réchauffement Global (PRG) très important. Le pouvoir réchauffant global est le pouvoir réchauffant d'un gaz, c'est un facteur de conversion pour comparer les impacts relatifs de différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique.

Ainsi les émissions liées à l'usage de climatiseur sont estimées à **11 tCO2e** soit 0% des émissions globales.

4.3 Achats de biens et services (Intrants)

Une extraction du plan comptable générale et plus particulièrement des comptes de charges (classe 6) a été réalisée.

Un premier retraitement a permis de supprimer les charges ne concernant pas directement les achats de biens et services. Ainsi n'ont pas été intégrées dans le bilan :

- ➔ Les impôts, taxes et versements assimilés (63.)
- ➔ Les charges de personnel (64.)
- ➔ Les charges financières (66.)
- ➔ Les dotations aux amortissements et provisions (68.)
- ➔ Participation des salariés- impôts sur les bénéfices et assimilés (69)

De plus, les dépenses telles que (consommation d'énergie des bâtiment, carburant, remboursement des notes de frais sur indemnité kilométrique, ...) ont été retirés afin d'éviter les doubles comptes.

Les lignes comptables ont été regroupées suivant les catégories d'émissions suivantes :

- Assurance, services bancaires, conseil et honoraires
- Courrier
- Etudes et formations
- Fournitures administratives
- Hébergement et restauration
- Maintenance multi technique
- Meubles et autres biens manufacturés
- Papiers et cartons
- Produits informatiques, électroniques et optiques
- Services : imprimerie, publicité, architecture et ingénierie
- Télécommunication
- Textile et habillement

Le poste 4.1 « Achats de biens » correspond à 7 tCO₂e et le poste 4.5 « Achats de services » correspond à 7558 tCO₂e. Ces deux postes couvrent 98% des émissions de Adecco IT Service en 2022.

La maintenance multi-technique représente 83% des émissions liées aux achats.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des achats de services en euros et tCO₂e.

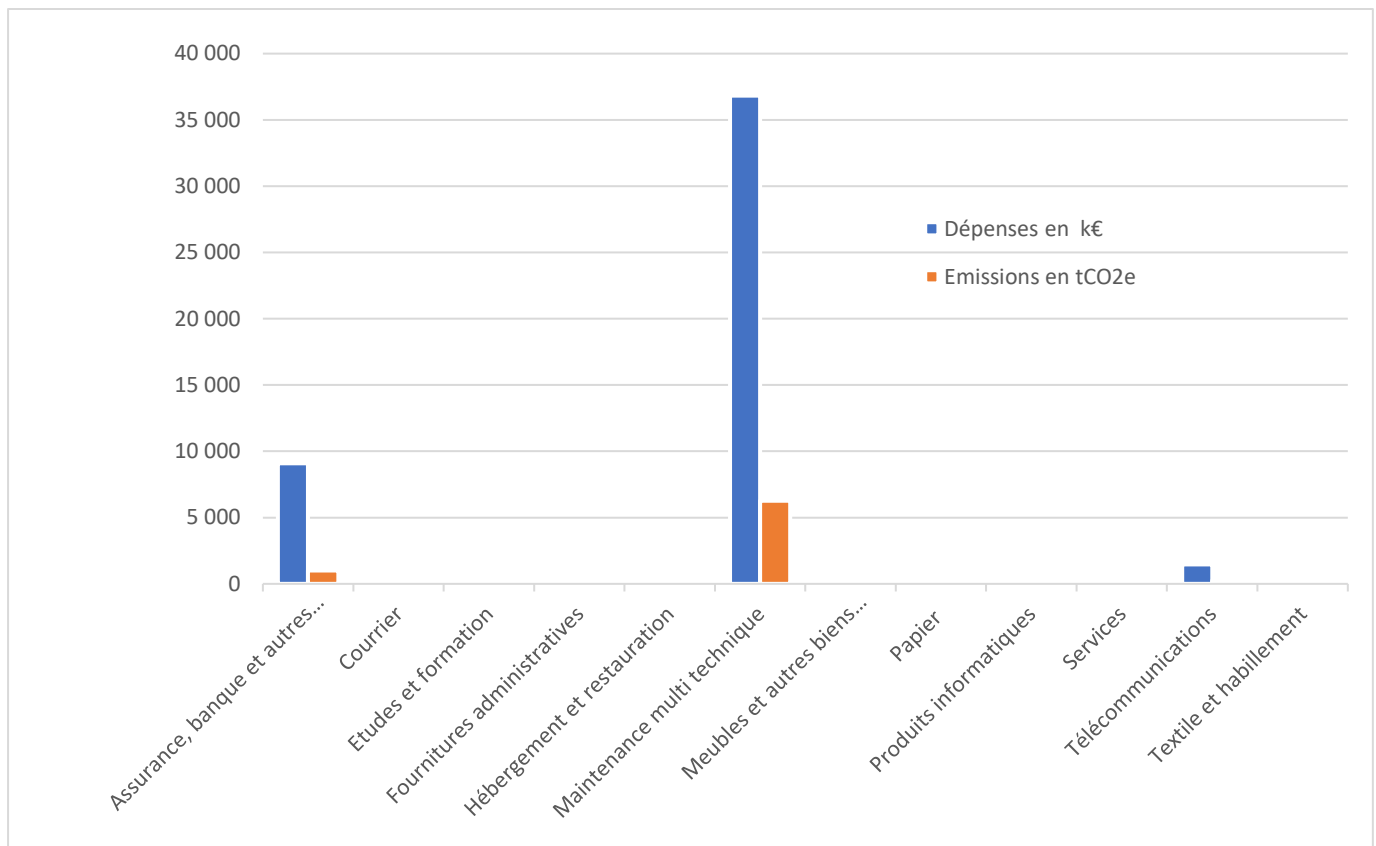


Figure 5 : Répartition des ratios monétaires en k-euros et en tCO₂e

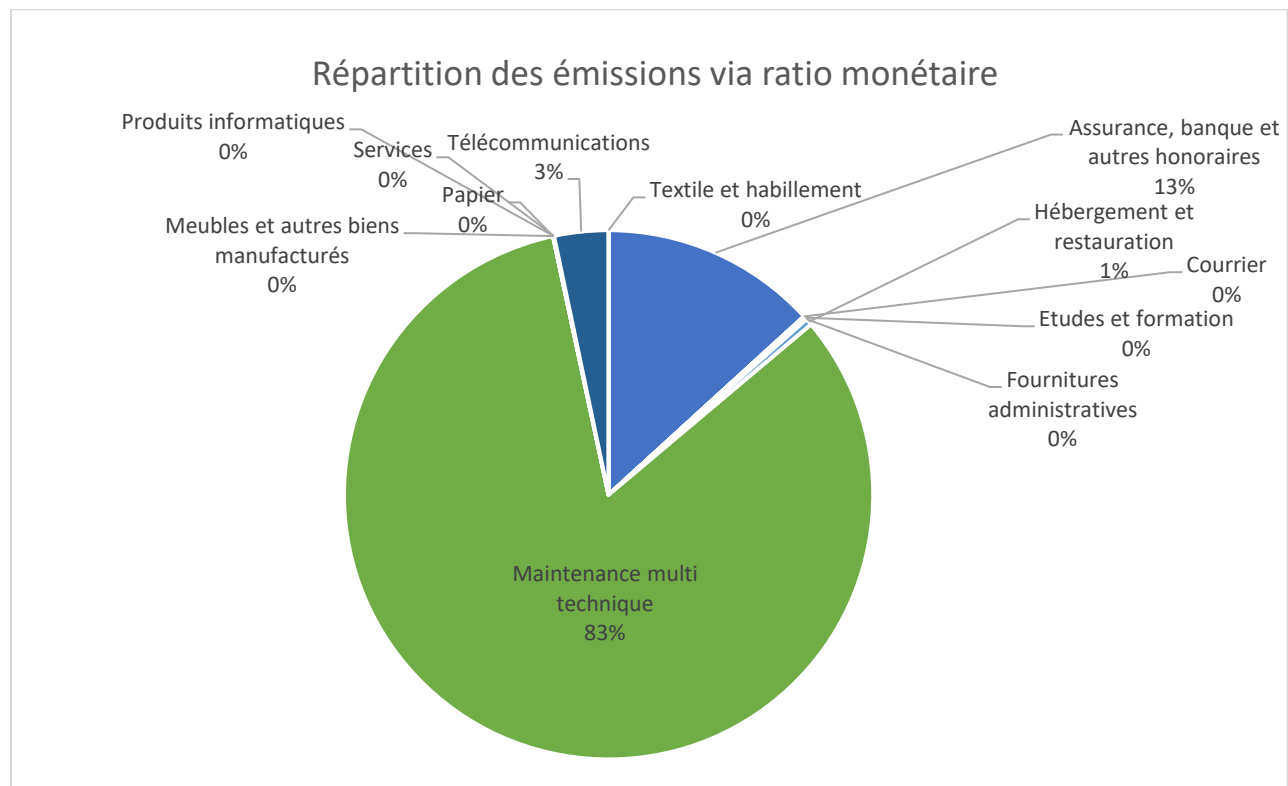


Figure 6 : Répartition des émissions via ratio monétaire

4.4 Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels représentent **12tCO2e** soit 0% des émissions globales.

Ils correspondent à tous les déplacements effectués dans le cadre du travail par les collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction ainsi que les autres déplacements professionnels plus ponctuels réalisés avec une voiture personnelle, location de voiture, en avion et en train.

4.4.1 Véhicule de fonction des collaborateurs

En 2022, Adecco IT Service met à disposition de ces collaborateurs **5 véhicules**.

La prise en compte des données de consommation de carburants est renseignée de deux manières :

- Extraction des consommations de carburant via les cartes TOTAL
- Extraction des consommations de carburant par note de frais

Au total, la consommation de diesel était de **3 442 litres et de 271 litres d'essence**. Cela représente 93% de diesel.

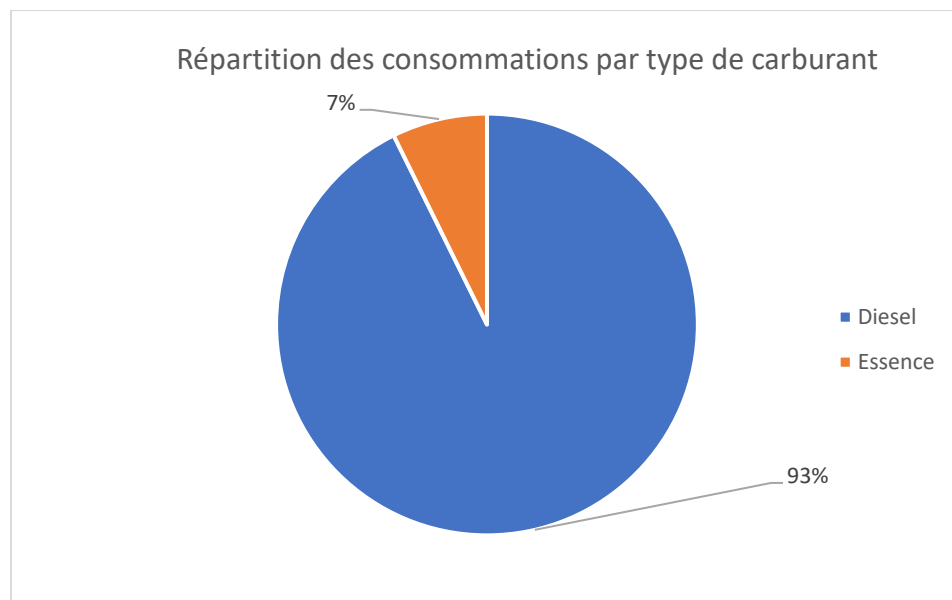


Figure 7 : Répartition par type de carburant

A noter que ces données font partie du Scope 1 et de la **catégorie 1.2 – Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique**. Cela représente **9 tCO2e**.

4.4.2 Déplacements professionnels collaborateurs

Les déplacements dans le cadre professionnel hors véhicule de fonction sont multiples :

- Pour les déplacements réalisés en avion et en train, l'entreprise passe par la plateforme de réservation Egencia. Cette dernière fournit directement les distances parcourues en kilomètres.
- Les collaborateurs qui utilisent un véhicule personnel ou louent un véhicule déclarent ces informations du déplacement via une note de frais :
 - Indemnités kilométriques en km (ndf IK),
 - Consommation de carburant en Diesel et Essence en L (ndf Carbu)

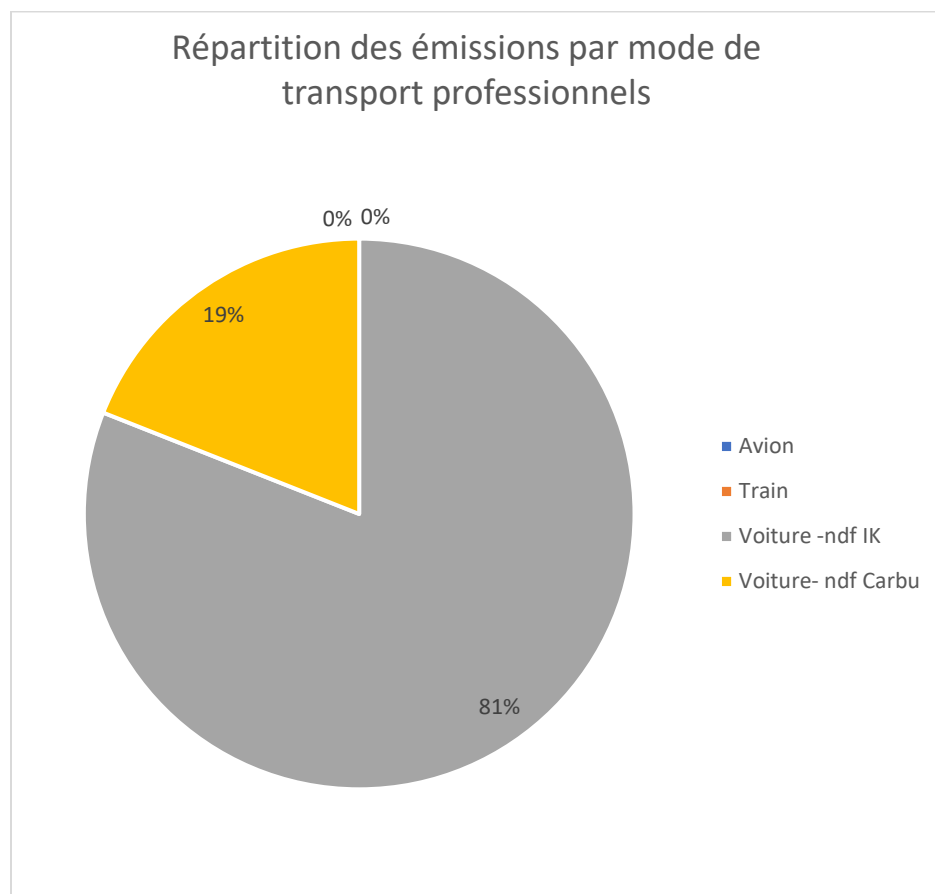


Figure 8 : Répartition des émissions des déplacements professionnels par mode de transport

Au total, ce poste représente **3 tCO₂e**.

4.5 Déplacements domicile travail

La part la plus émettrice est celle concernant les déplacements domicile-travail.

Les données relatives aux habitudes/modes de déplacement domicile-travail des collaborateurs ont été recueillies au travers d'une enquête diffusée à tous les salariés. Il leur a notamment été demandé de renseigner le nombre de jours travaillés, la distance séparant leur domicile de leur lieu de travail, ainsi que la répartition de cette distance par mode de transport.

Au total **53** réponses ont pu être traitées ce qui représente **43% des salariés**.
Les résultats présentés ci-dessous ont été extrapolés à l'ensemble des collaborateurs.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des kilomètres parcourus pour chaque type de véhicule lors des trajets domicile-travail :

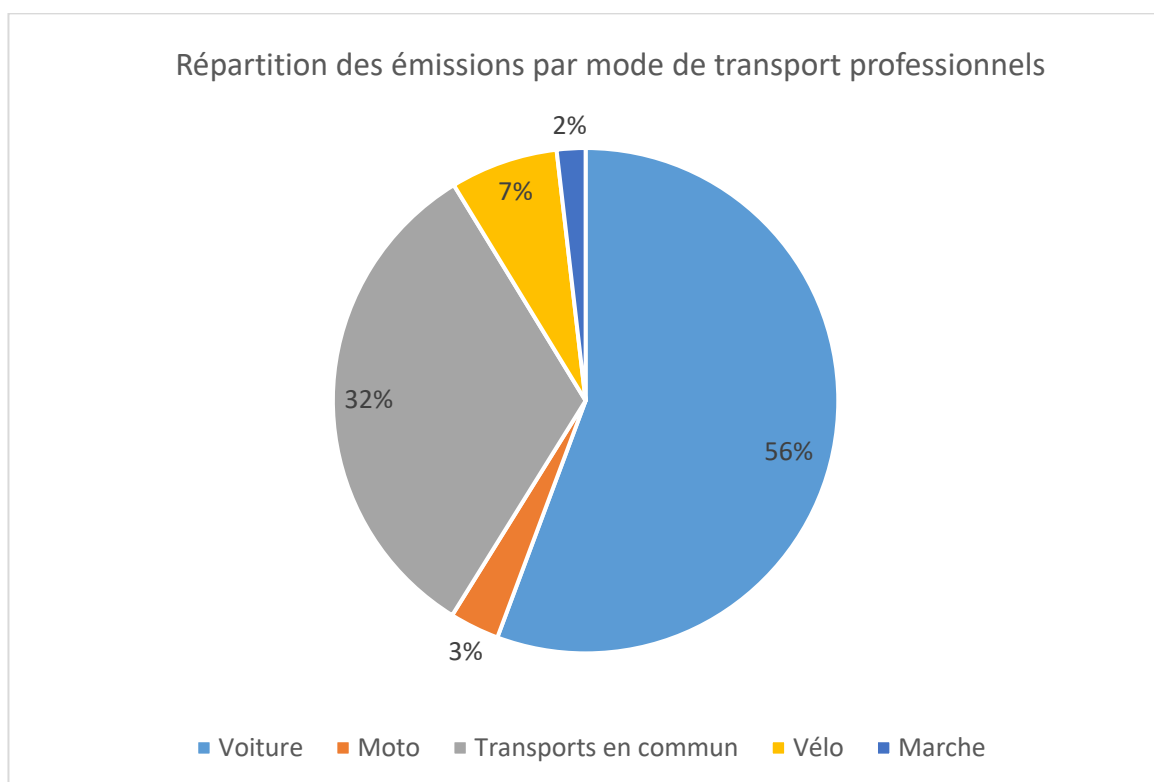


Figure 9 : Répartition des kilomètres parcourus par moyen de transports

L'usage de la voiture est donc prépondérant avec 56% des kilomètres parcourus.

A noter que cette répartition prend en compte l'utilisation de la voiture de fonction. Cependant, la catégorie des kilomètres réalisés via voiture de fonction n'a pas été prise en compte dans le calcul des émissions de ce poste car elle fait partie du poste 1.2.

Ainsi, hors véhicules de fonction, l'ensemble des salariés ont réalisés **955 279 km** pour se rendre sur leur lieu de travail répartis comme tels :

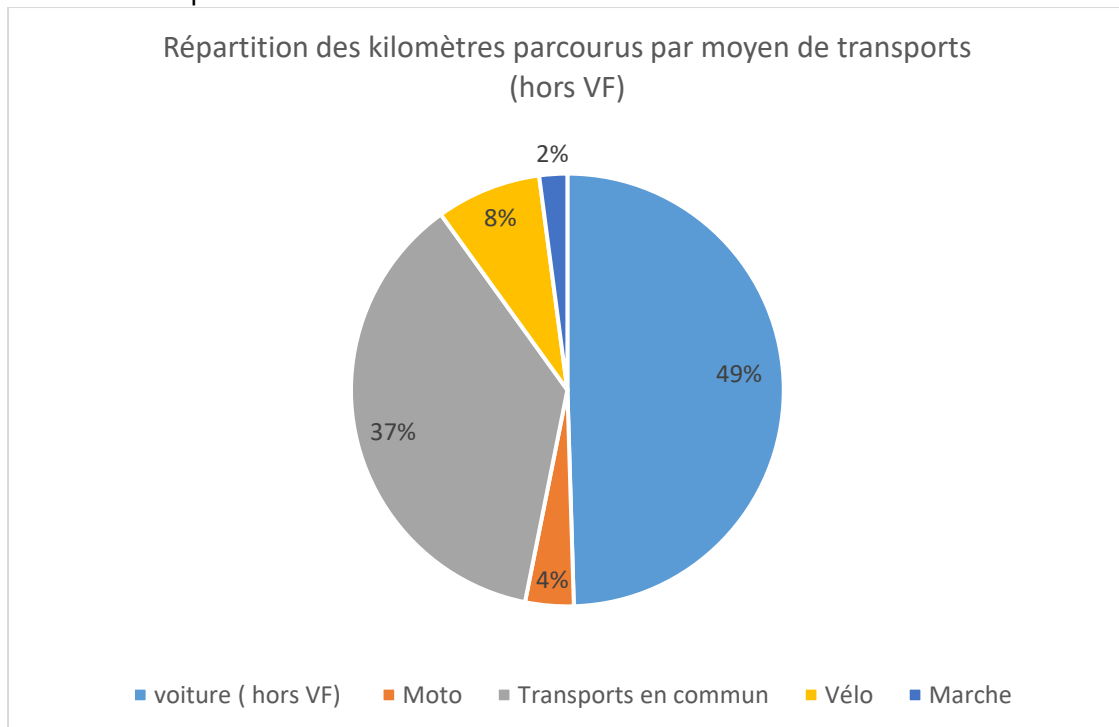


Figure 10 : Répartition des kilomètres parcourus (hors véhicule de fonction) par moyen de transports

Afin de pouvoir mieux se rendre compte de l'impact de chaque véhicule sur les émissions en CO₂ eq, le graphique ci-dessous représente la répartition des émissions par type de locomotion.

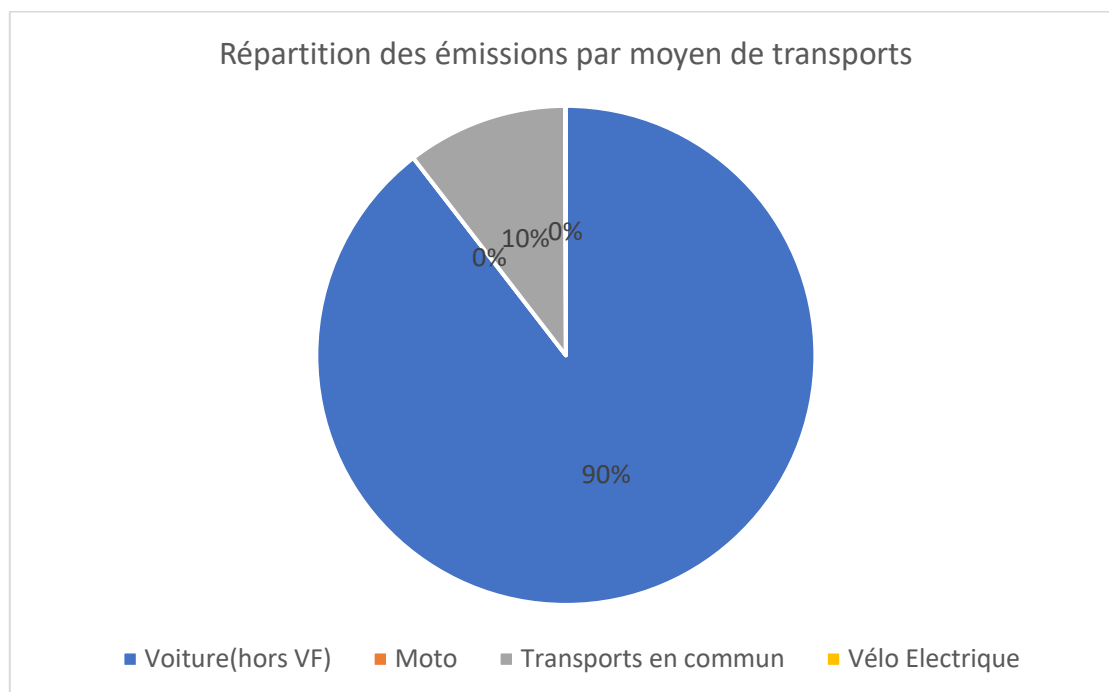


Figure 11 : Répartition des émissions par type de locomotion

Sans surprise, la voiture représente **90%** des impacts du poste déplacements Domicile Travail. A noter la pratique du covoiturage représente 3% des distances.

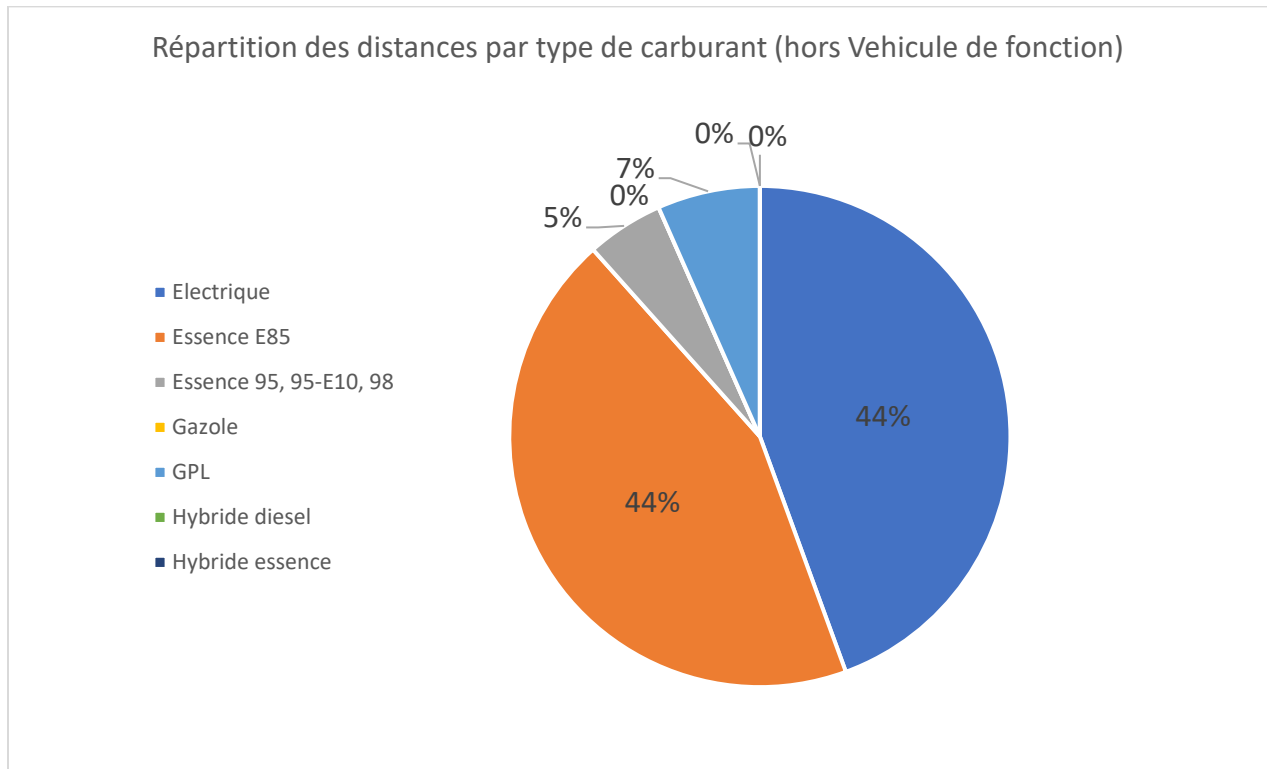


Figure 12 : Répartition des distances par type de carburant (hors véhicule de fonction)

La voiture est le moyen de locomotion le plus émetteur avec une part plus importante pour les voitures diesel représentant 44% puis en second poste les voitures Essence pour 44%.

Les voitures GPL sont présentes à 7% parmi les répondants.

Le poste est responsable de **118 tCO2e** en 2022 soit **1% des émissions globales de l'entreprise.**

4.6 Immobilisations

Le poste immobilisations permet l'amortissement des émissions liées à la construction/fabrication des biens qui ont une durée de vie importante. Sont pris en compte ici :

- La fabrication des bâtiments utilisés pour les activités de Adecco IT Service
- La fabrication des véhicules de fonction
- La fabrication des équipements informatiques

On distingue donc bien ici la fabrication de la phase d'usage de ces biens intégrés dans d'autres catégories. Par exemple, la consommation d'électricité pour le bâtiment et les équipements informatiques est intégrée dans la poste 2.1.

Au total, ce poste représente **60 tCO₂e** soit 1% du bilan global.

4.6.1 Bâtiments

La surface immobilière prise en compte est de 1948 m². Elle a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une superficie globale estimée par les moyens généraux.

L'amortissement pris en compte est de 30 ans.

Ainsi les émissions amorties liées à la construction du bâtiment sont 42 tCO₂e soit 0,2 % du global.

4.6.2 Véhicules

En 2022, l'entreprise opérait 5 véhicules de fonction. Avec un poids moyen estimé à 1,5 tonnes et amortis sur 10 ans.

Ainsi les émissions amorties liées à fabrication des véhicules possédés s'élèvent à 4 tCO₂e soit 0,4% du global.

4.6.3 Parc informatique

La liste des équipements informatiques utilisés en 2022 a été dressée. Cela répertorie les postes fixes, les serveurs, les ordinateurs portables, les différents écrans, imprimantes et bases support et incluant également la durée d'amortissement de 3 ans.

Equipements	Quantités
Ecran 23,8 pouces	5
Ordinateur portable	229
Smartphone	40

Tableau 1 : Nombre d'équipements informatiques comptabilisés en 2022

Ainsi les émissions amorties liées à fabrication des équipements électroniques possédés s'élèvent à **14 tCO₂e** soit 0,2% du global.

5 // TABLEAU REGLEMENTAIRE

Postes	Emission en tCO2e
1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion	9
1.4 Emissions directes fugitives	11
2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	4
3.3 Déplacements domicile travail	86
3.5 Déplacements professionnels	3
4.1 Achats de biens	7
4.2 Immobilisations de biens	60
4.5 Achats de services	7558
6.1 Autres émissions indirectes	4
Total général	7742

Tableau 2 : Répartition des émissions par catégorie réglementaire

1 // ANNEXES

ANNEXE 1 : Répartition des postes

	Émissions en tCO ₂ e	%
Catégorie 1	20	0%
Catégorie 2	4	0%
Catégorie 3, 4 et 6	7 718	100%

Tableau 3 : Répartition des émissions par scope

ANNEXE 2 : Liste des données brutes et facteurs d'émissions associés

Catégorie BGES	Sous-catégorie 1	Sous-catégorie 2	Donnée	Unité donnée	Facteur d'émissions
1.2	Flotte véhicule- carte carbu	Essence	271	l	2.21
1.2	Flotte véhicule- carte carbu	Diesel	3 442	l	2.49
1.4	Climatisation	R407c	1 948	l	5.77
2.1	Energie Bâtiment	Electricité	118 179	m ²	0.03
3.3	Bus		75 010	kWh	0.11
3.3	covoiturage	Gazole	15 972	km	0.21
3.3	Métro		34 795	km	0.00
3.3	pied		79 003	km	0.00
3.3	TER		9 982	km	0.03
3.3	TGV		2 709	km	0.00
3.3	Tramway		34 368	km	0.00
3.3	vélo		11 694	km	0.00
3.3	vélo électrique		4 278	km	0.01
3.3	voiture de fonction	Essence 95, 95-E10, 98	11 408	km	0.00
3.3	voiture de fonction	Gazole	448 632	km	0.00
3.3	voiture personnelle	Electrique	1 711	km	0.10
3.3	voiture personnelle	Essence 95, 95-E10, 98	161 713	km	0.22
3.3	voiture personnelle	Gazole	177 114	km	0.21
3.5	Voiture- ndf Carbu	Essence	69	km	2.70
3.5	Voiture- ndf Carbu	Diesel	104	km	3.10
3.5	Voiture -ndf IK	Distance	10 221	km	0.21
4.1	Ratio monétaire	Meubles et autres biens manufacturés	0.42081	km	600.00
4.1	Ratio monétaire	Fournitures administratives	6	km	367.00
4.1	Ratio monétaire	Produits informatiques	11	km	400.00
4.2	Immo bâtiment	Bâtiment	1 948	km	21.67

Catégorie BGES	Sous-catégorie 1	Sous-catégorie 2	Donnée	Unité donnée	Facteur d'émissions
4.2	IT	Ecran 23,8 pouces	5	km	82.67
4.2	IT	Smartphone	40	km	10.93
4.2	IT	Ordinateur portable	229	km	56.33
4.5	Ratio monétaire	Courrier	3	km	130.00
4.5	Ratio monétaire	Hébergement et restauration	97	km	320.00
4.5	Ratio monétaire	Etudes et formation	135	km	110.00
4.5	Ratio monétaire	Télécommunications	1 472	km	170.00
4.5	Ratio monétaire	Assurance, banque et autres honoraires	9 095	km	110.00
4.5	Ratio monétaire	Maintenance multi technique	36 827	km	170.00

Document réalisé par

